

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	-	-
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	-	20.000f.	40.000f
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		-	-	23.000f	46.000f
	Prix du numéro		Année courante 600 f	Année ant.	700f.	
	Par la poste :		Majoration de 130 f	par numéro		
	Journal légalisé		900 f	-	Par la poste	-
					La ligne 1.000 francs	
					Chaque annonce répétée ... Moitié prix	
					(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
					Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ARRETE ET CONVENTION

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

2021	
31 mars	Arrêté ministériel n° 09518 fixant le cadre d'élaboration et de suivi-évaluation de la stratégie de dette à moyen terme et du plan de financement annuel 373

MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

2019	
30 décembre .	Convention collective nationale interprofessionnelle 374

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	399
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

ARRETE ET CONVENTION

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Arrêté ministériel n° 09518 du 31 mars 2021 fixant le cadre d'élaboration et de suivi-évaluation de la stratégie de dette à moyen terme et du plan de financement annuel

Article premier. - Le Comité national de la Dette publique (CNDP) détermine, chaque année, la stratégie de dette à moyen terme (SDMT) et le plan prévisionnel de financement de l'Etat.

La stratégie de dette à moyen terme détermine les orientations globales, en matière d'emprunts publics intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette, afin de s'assurer que :

- le niveau et le rythme de croissance de la dette sont soutenables ;
- le service de la dette publique est régulièrement payé ; et
- les objectifs de coûts sont réalisés et que les risques de l'Etat sont maîtrisés.

Le plan prévisionnel de financement vise à établir, à tout instant, l'équilibre financier à travers une adéquation entre les besoins de financement et les ressources mobilisées pour leur couverture.

Art. 2. - La stratégie de dette à moyen terme comporte les informations minimales suivantes :